

LES PLUS DE
DE LA FORMATION

→ Maîtrise des exigences réglementaires : compréhension détaillée des exigences de la DDA, les obligations des distributeurs, les règles de gouvernance des produits et les normes de transparence dans le but de réduire les risques de non-conformité et les sanctions potentielles

→ Meilleures pratiques et techniques d'audit de la DDA : identification des risques et évaluations efficaces et exhaustives des pratiques de distribution d'assurances

→ Evaluation de la Gouvernance de produits : amélioration des structures de gouvernance des produits et de gestion des conflits d'intérêts, une meilleure supervision et un contrôle interne efficace

→ Analyse de la qualité du service client : exigences de transparence des rémunérations et des coûts et efficacité de la gestion des réclamations clients

**2 JOURS**/14h

8h45 - 17h30

**Présentielle**

Paris intra muros

Adhérents IFACI :
1545 € HT
Non adhérents :
1695 € HT

Déjeuner(s) inclus

CPE

14



16 participants

ref.

Environment

**3 DATES**• 27/03 au 28/03 • 23/10 au 24/10
• 26/06 au 27/06Code formation : **25ADDA**Inscription inter : formation@ifaci.com

Information :

01 40 08 (48 08 / 47 85)

www.ifaci.comDéclinaison de cette formation
en INTRA selon vos spécificités :
contactez-nous au **01 40 08****(48 05 ou 48 06)** ou intra@ifaci.com

MAÎTRISER LA DIRECTIVE DE DISTRIBUTION D'ASSURANCE (DDA) POUR POUVOIR L'AUDITER

L'ACPR renforce sensiblement les contrôles de la Directive Distribution Assurances (DDA) au sein des sociétés d'assurances, des mutuelles et réseaux de courtage. Les Directions Générales des entités s'engagent à maîtriser les risques réglementaires liés à cette Directive et inscrivent ce sujet dans les plans d'audit des Groupes et filiales de distribution. L'Audit du déploiement de la DDA réalisé au sein des réseaux commerciaux devient aujourd'hui une mission prioritaire permettant de vérifier au sein des forces commerciales le respect des nouvelles exigences en matière de devoir de conseil, de vente, de transparence des rémunérations et de protection de la clientèle.

PARTICIPANTS

Auditeurs internes ; Contrôleurs internes ;
Collaborateurs de la fonction clé Conformité ;
Collaborateurs de la fonction clé Gestion des Risques ;
Directeurs et managers commerciaux ; Collaborateurs
des services Marketing produit, Communication, MOA
de la DSI ; Collaborateurs des services Juridiques

Accessibilité - cf. page 11

PRÉREQUIS

- Une compréhension générale des principes et des produits d'assurance est préférable pour faciliter la compréhension des concepts abordés dans la formation sur la DDA.

- Une expérience préalable dans le domaine de la distribution d'assurances ou dans des fonctions commerciales

- Des compétences solides en audit, en gestion des risques et en conformité réglementaire sont nécessaires. Les participants doivent être capables d'effectuer des évaluations approfondies et critiques des pratiques de distribution d'assurances par rapport aux normes et réglementations établies.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

→ **Connaître** la réglementation de la DDA, ses objectifs et impacts sur les processus de l'entreprise

→ **Maîtriser** les obligations des distributeurs pour adapter la gouvernance et la surveillance des produits

→ **Utiliser** les méthodes de cartographie pour identifier les risques des 5 piliers de la Directive

→ **S'approprier** les outils du métier de la vente pour améliorer le devoir de conseil des clients

→ **Garantir** la conformité de l'entreprise aux exigences de la DDA pour réduire les conflits d'intérêts

→ **Synthétiser** les risques majeurs relevés à la suite des contrôles des composantes des piliers de la DDA

CONTENU

→ **Analyser le périmètre des risques et enjeux réglementaires des 5 piliers de la DDA**

→ **Cartographier les obligations des intermédiaires d'assurances en matière de distribution**

→ **Examiner les processus de surveillance et de gouvernance des produits et marchés cibles**

→ **Réaliser les contrôles du respect du devoir de conseil sur les affaires nouvelles**

→ **Vérifier la transparence et la décomposition des rémunérations et des coûts des produits**

→ **Évaluer l'efficacité de la gestion des conflits d'intérêts et des réclamations clients**

→ **Hiérarchiser les risques identifiés et restituer les écarts constatés par rapport à la réglementation**

→ **Synthétiser les constats et recommandations prioritaires (matrice de cotation des risques)**

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Visuels de présentation pour toutes les séquences

- Fiches techniques sur les aspects clés de la DDA

- Documentation de référence (articles et études ministérielles)

- Exercices pour discuter sur des cas pratiques

- Alternance de mises en application, de retours d'expériences sur des situations réelles

- Tests de connaissances (QUIZ et QCM)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Progression des apprentissages et évaluation des acquis des participants réalisés par le formateur tout au long de la formation (temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînements, quiz...).

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

INTERVENANT

Formation conçue et animée par Jean-Jacques VALARD, expert reconnu dans le secteur de l'assurance, doté d'une solide expérience pratique et théorique. Il maîtrise les démarches d'audit et connaît parfaitement les exigences réglementaires de la DDA ainsi que les meilleures pratiques de distribution d'assurances.